

# REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°79  
[sa.orleans-tours@snuép.fr](mailto:sa.orleans-tours@snuép.fr) ☎ 06.28.34.66.26  
Site : [orleans.snuép.fr](http://orleans.snuép.fr)

**L'équipe académique du SNUEP-FSU vous souhaite  
une bonne année 2024**

## ÉDITO : Sauvons le lycée professionnel !

Ça y est ! Le président Macron et sa sinistre déléguée à la formation professionnelle ont décidé de tout mettre en œuvre pour casser le lycée professionnel tel que nous le connaissons actuellement. Casse des collectifs avec le Pacte qui transforme les professeurs fonctionnaires d'État, dont les conditions de travail sont garanties par le statut, en contractuels qui signent des lettres de mission de gré à gré avec les directions d'établissement, contractualisant ainsi leurs missions et rompant de fait avec la notion d'égalité des citoyens face au service public d'éducation. Casse également de la voie professionnelle, en sabordant surtout la classe de terminale bac pro, transformée en sas d'orientation vers l'insertion à tout prix, d'où l'utilisation renforcée des élèves comme main d'œuvre gratuite pour les entreprises. Terminale qui aurait des épreuves anticipées et d'autres organisées en fin d'année avec des élèves préparés de manière inéquitable. Et au total, sur les 3 ans, l'équivalent de 6 semaines de cours supprimées.

**C'est dans ce contexte que le SNUEP-FSU tiendra son congrès en 2024.**

Le congrès académique aura lieu les 18 et 19 janvier à la FSU 37, à St-Avertin. Il est ouvert à tous les adhérents et adhérentes. Ce doit être un moment privilégié pour débattre et construire les mandats des élus du SNUEP-FSU qui siègent toute l'année dans les différentes instances afin de défendre notre conception d'un service public et laïque de l'enseignement professionnel public. Suivra le congrès national, qui doit se dérouler du 25 au 29 mars à Limoges.

Pour celles et ceux qui souhaitent postuler à des responsabilités académiques au sein du SNUEP-FSU, merci de renvoyer impérativement avant le 15 janvier vos actes de candidature par courrier postal (page 6).

**Plus nombreux, nous serons plus forts pour faire entendre nos revendications !**

**Il est urgent de renforcer encore le SNUEP-FSU, syndicat spécifique de l'enseignement professionnel public, pour faire entendre la voix de ses personnels.**

**Rejoignez-nous !**

*Marylise Beau, Patrick Bernard, Stéphane Leroy,  
Vanessa Neuville, Christophe Mayam, Coralie Raveau*  
**Co-secrétaires académiques**

**Pour l'enseignement professionnel  
> Offensifs et engagés!**



*Syndicat spécifique  
de la voie pro*

**Infos**  
**Orléans - Tours**

*Janvier 2024*

**Le choc des savoirs en lycée pro,  
pour Attal, c'est  
+ d'entreprise et - de cours.**

**Pour nous, c'est NON !**

L'avenir du LP est entre nos mains

**TRAVAILLER ≠ SE FORMER**

**POUR NOUS C'EST  
SE FORMER D'ABORD  
C'EST CLAIR !**

**Ensemble,  
SAUVONS LES LYCÉES PROS**



## sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : Carte des formations 2024 ; Stage  
Conseil d'administration et DHG

Pages 3-4 : Congrès académique : Rapport  
d'activité 2021-2023

Page 5 : Congrès académique : Rapport  
financier

Page 6 : Congrès académique : Actes de  
candidature

Page 7 : Congrès académique : Convocation

Page 8 : Propositions modifications règlement  
Intérieur ; Mutations (phases inter et  
intra-académiques) ; Stage Droits et  
obligations

# FORMATIONS et DOTATIONS des LP

## CARTE DES FORMATIONS rentrée 2024 (scolaires et mixité de public)

		CAP	MC* post-CAP	Bacs pros	MC* post- bac pro	BTS	TOTAL
<b>Ouvertures</b>	Formations	9	5	3	3	4	<b>24</b>
	Places	+116	+75	+46	+45	+50	
<b>Fermetures</b>	Formations	2		3			<b>5</b>
	Places	-27		-46			
<b>Augmentation de capacité</b>	Formations	1		3			<b>4</b>
	Places	+9		+33			
<b>Diminution de capacité</b>	Formations	1		4		1	<b>6</b>
	Places	-4		-53		-15	
<b>Total places</b>		<b>+94</b>	<b>+75</b>	<b>-20</b>	<b>+45</b>	<b>+35</b>	

\* MC = Mentions complémentaires (futurs Certificats de spécialisation)

Il y aura 229 places de plus à la rentrée prochaine dans l'académie, avec une attention enfin portée aux CAP, mais :

\* 120 places sont ouvertes en mention complémentaire, avec mixité scolaires/apprentis (essentiellement pour de l'aide à domicile) : ces formations se font en 1 an, ne comportent pas d'enseignement général, et devraient sortir des DHG pour ne dépendre que des Pactes. De plus, elles ne sont pas reconnues dans les conventions collectives.

\* 3 CAP se feront en 1 an : pour un public majeur (conducteur d'autocar) ou en complément d'un 1<sup>er</sup> CAP, permettant d'atteindre la majorité avec le passage du permis de conduire (opérateur logistique et livraison).

\* 1 bac pro 3 ans est transformé en bac pro 1 an : il ne s'adresse plus à des sortants de collège.

\* 1 CAP et 1 bac pro ferment par la voie scolaire pour se transformer en sections d'apprentissage.

\* Le bac pro MELEC (Métiers de l'électricité et des environnements connectés) perd 54 places, avec 3 diminutions de capacité et 1 fermeture, malgré les possibilités de poursuite d'études et les besoins dans le secteur : la recherche d'adéquation avec les emplois locaux et immédiats peut être mise à mal quand les formations n'attirent pas les jeunes.

En parallèle se multiplient les colorations de diplômes (4 en vente, MELEC, restauration) et labellisations de bacs pros (8 en restauration « Circuits courts ») pour s'adapter à des besoins locaux. Le contenu du bac pro 3 ans est ainsi remis en question, tout comme sa valeur en tant que diplôme national. Ces évolutions sont à l'opposé des mandats du SNUEP-FSU en faveur de l'unité de diplômes validant une formation complète.

## STAGE SYNDICAL CONSEIL D'ADMINISTRATION et DHG

Le SNUEP-FSU Orléans-Tours a élargi cette année son offre de formations avec ce nouveau thème, proposé à Vierzon (lycée Édouard-Vaillant) le 30 novembre et à Vendôme (lycée Ampère) le 12 décembre.

Malgré son rôle essentiel, le conseil d'administration est souvent mal connu, dans son fonctionnement comme dans ses attributions, alors que l'autonomie des établissements scolaires permet à ceux-ci de faire des choix qui impactent les élèves autant que les personnels. Notamment

sur les questions pédagogiques, d'où le focus sur les dotations horaires globalisées. Comment être un·e élue·e efficace, comment préparer les séances, comment profiter des avantages à être adhérent·e au SNUEP-FSU...



L'objectif était aussi de faire comprendre la démarche menant à l'attribution des dotations, ainsi que les libertés et contraintes des établissements pour répartir les heures poste et les heures supplémentaires attribuées par disciplines et par classes.

## Bilan d'activité sur la période 2021-2023

À peine réélu en mai 2022, Emmanuel Macron s'est emparé du chantier du lycée professionnel pour en accélérer la casse. La nomination d'une ministre déléguée à l'enseignement professionnel sous la double tutelle du ministère du Travail et du ministère de l'Éducation nationale signait un bond régressif de plus de 50 ans en arrière, les LP sortant de la tutelle exclusive du MEN. Malgré les discours rassurants sur la volonté de revaloriser la voie professionnelle, il s'agit en réalité d'un démantèlement progressif, contre lequel le SNUEP-FSU lutte au quotidien. Brandie comme un étendard, l'augmentation de la durée des PFMP, sous le prétexte de favoriser l'insertion des élèves, correspond pourtant mathématiquement à moins d'école et moins de formation générale pour les élèves que nous accueillons. Élèves souvent issu-es des milieux les plus défavorisés. Donc ceux qui ont le plus besoin d'école.

Par ce choix, le gouvernement démontre son unique objectif : les mettre le plus vite possible au travail pour répondre aux attentes et besoins immédiats des entreprises, en particulier dans les secteurs en tension qui peinent à recruter du fait des faibles niveaux de rémunération et de conditions de travail souvent pénibles. Aux côtés de la zélée Carole Grandjean, les autres marionnettes du Président qui se succèdent au ministère de l'Éducation nationale se désintéressent de la voie professionnelle sous statut scolaire, sauf pour la

### \* Vie syndicale et réunions des instances

Lors du congrès académique de janvier 2021 à Vierzon, 6 co-secrétaires académiques ont été élu-es : Marylise Beau, Patrick Bernard, Stéphane Leroy, Christophe Mayam, Vanessa Neuville et Coralie Raveau. Ils se sont aussitôt attelés à la tâche en se répartissant le travail (mutations, dossiers des non titulaires, FS-SSCTA, communication, imprimeurs...).

Des militant-es sont systématiquement présent-es lors des journées d'accueil des stagiaires fin août sur le campus de la Source pour présenter le syndicat.

### \* Participation active à la vie interne du SNUEP-FSU national

- **Au Secrétariat national** : Stéphane Leroy (trésorier national).
- **Au Bureau national** : Olivier Baudouin (parti depuis dans une autre académie) et François Murail, ainsi que Vanessa Neuville et Christophe Mayam en tant que suppléants.
- **Au Conseil national** : S. Leroy, O. Baudouin, F. Murail, V. Neuville, C. Mayam et Patrick Bernard.
- **Secteurs nationaux** : O. Baudouin puis Ludwíg Ruault (secteur droits et libertés), P. Bernard (secteur communication), S. Leroy et C. Mayam (secteur formation), Coralie Raveau (secteur métiers), V. Neuville (secteur organisation).

dégrader en organisant le décrochage scolaire et en cherchant à l'aligner sur le modèle de l'apprentissage, pourtant gavé d'argent public : d'où les PFMP rémunérées par l'État, et non par les entreprises.

L'année scolaire 2022-2023 a aussi été marquée par le mouvement social massif contre la réforme des retraites qui s'est heurté au passage en force à coups de 49.3, véritables dénis de démocratie.

Au niveau régional, la concurrence augmente pour les lycées professionnels. En plus des CFA privés, une première école de production, hors contrat, est apparue à Salbris : aidée par les généreuses subventions du Conseil régional, contestées par la FSU, elle fait travailler gratuitement des jeunes pour des entreprises trop heureuses de cette main d'œuvre déjà mise au pas.

En parallèle, l'insuffisance de qualification avec un bac pro en 3 ans, partiellement compensée par le développement de mentions complémentaires et autres formations d'intérêt local et immédiat, est régulièrement dénoncée par le SNUEP et la FSU.

Dans ce contexte de contre-réformes à marche forcée, les combats syndicaux, les luttes collectives apparaissent de plus en plus nécessaires pour conserver notre modèle social et défendre l'enseignement professionnel sous statut scolaire au service des élèves et des citoyen-nés.

Ils et elles ont initié des actions contre la réforme de la voie professionnelle et l'ont médiatisé régionalement. Les délégations d'établissements et les collègues qui le souhaitent sont accompagné-es au Rectorat ou auprès de leur direction.

Des interventions sont régulièrement menées auprès de la DPE et de la DRH pour faire avancer des dossiers.

Les collègues sont accompagné-es et conseillé-es lors de leurs recours concernant les RDV de carrière.

## \* Place du SNUEP académique dans la FSU

Les élections professionnelles de décembre 2022 ont confirmé la prééminence de la FSU. La fédération a obtenu 9 sièges sur 19 (42,58 % des voix) à la nouvelle CAPA intercorps. Cela permet à 3 militant-es du SNUEP (Vanessa Neuville, Christophe Mayam et Stéphane Leroy) de siéger avec les autres élu-es FSU (SNES, SNEP, SNUipp et SNESUP). Au CSAA (ex-CTA), la FSU conserve 6 sièges sur 10 (42,51 % des voix), avec 1 SNUEP titulaire et 1 suppléant.

Présent dans les sections départementales de la FSU, le SNUEP participe avec la fédération aux différentes instances départementales (FS-SSCTD, CDEN, comités médicaux...).

Il est également partie prenante du Conseil Fédéral Régional. C'est avec la fédération qu'il a participé, dans

## \* Syndicalisation

Après trois années de baisse, le nombre d'adhérent-es a recommencé à croître dans notre académie, qui reste la plus grosse section du SNUEP-FSU. Les militant-es arpentent les 6 départements pour aller au contact des personnels avec la volonté de couvrir 100 % des établissements avec un relai local.

## \* Objectifs de la section académique pour les trois années à venir

- Développer et diversifier l'offre des stages académiques et / ou départementaux.
- Consolider et élargir le réseau des secrétaires locaux pour chercher une couverture de 100 % des établissements.
- Développer la fibre militante pour faciliter le renouvellement des militant-es dans les instances du SNUEP.

## \* Rapport d'activité en chiffres

**Année 2020-2021** : -1,6 % d'adhérent-es par rapport à l'année précédente.

5 bulletins académiques (dont un sur le mouvement intra avec le SNES et le SNEP).

1 conseil académique et 6 bureaux académiques.

5 stages de formation syndicale : « ASH », « Droits et obligations des PLP » et « Non titulaires ».

**Année 2021-2022** : -3,5 % d'adhérent-es par rapport à l'année précédente.

4 bulletins académiques (dont un sur le mouvement intra avec le SNES et le SNEP).

1 conseil académique, 6 bureaux académiques et 2 conseils départementaux (Loiret et Cher).

4 stages de formation syndicale : « Droits et obligations des PLP », « MLDS » et « Non titulaires ».

**Année 2022-2023** : +2 % d'adhérent-es par rapport à l'année précédente.

4 bulletins académiques (dont un sur le mouvement intra avec le SNES et le SNEP).

1 conseil académique, 7 bureaux académiques et 3 conseils départementaux (Indre-et-Loire, Indre et Loiret).

6 stages de formation syndicale : « Non titulaires », « Droits et obligations des PLP », « MLDS 2<sup>e</sup> session » et « Apprentissage ».

**Année 2023-2024 (sept.-déc.)** : -5% d'adhérents par rapport à l'année précédente.

2 bulletins académiques.

1 conseil académique et 2 bureaux académiques.

5 stages de formation syndicale : « Non titulaires : Connaître ses droits », « Droits et obligations des PLP » et « Conseil d'administration et DHG ».

chaque département, à toutes les actions (grèves, rassemblements, manifestations) organisées pour s'opposer aux reculs sociaux et démocratiques décidées par le Président Macron.

Afin de faire entendre la voix des PLP et de défendre la voie professionnelle sous statut scolaire, une dizaine de militant-es siègent face au Rectorat et à la Région dans toutes les instances qui traitent de l'organisation scolaire et de la formation professionnelle (initiale comme continue) : Conseil académique de l'Éducation nationale (P. Bernard), Comité Social d'Administration Académique (V. Neuville et C. Mayam), Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (P. Bernard), FS-SSCTA (V. Neuville et C. Raveau)...

À chaque rentrée scolaire, le SNUEP-FSU diffuse un bulletin papier auprès de toutes les PLP d'Orléans-Tours. Ce travail d'information n'est possible qu'avec le concours des adhérent-es et des militant-es au sein de chaque établissement.

## RAPPORT FINANCIER du 01/09/2020 au 31/08/2023

### COMPTE DE RÉSULTAT RÉCAPITULATIF DES TROIS DERNIERS EXERCICES

PRODUITS	01/09/2020 31/08/2021	01/09/2021 31/08/2022	01/09/2022 31/08/2023	TOTAL	CHARGES	01/09/2020 31/08/2021	01/09/2021 31/08/2022	01/09/2022 31/08/2023	TOTAL
Reversement national	17 646	18 298,50	18 375	54 319,50	Déplacements et réception	5605,84	10 368,54	14 760,87	30 735,25
					Publicité, publications	11 721,24	6203,25	6551,07	24 475,56
					Entretien et réparations	760	376,90	/	1136,90
					Immobilisations	/	800	1006,99	1806,99
					Affranchissement	921,67	948,71	252,57	2122,95
					Communication	403,85	442,61	207,33	1053,79
					Frais bancaires	39	39	39	117
					Fournitures	37	109,38	/	146,38
					Location	240	/	480	720
					Documentation	51,70	/	/	51,70
<b>TOTAL</b>				<b>54 319,50</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 780,30</b>	<b>19 288,39</b>	<b>23 297,83</b>	<b>62 366,52</b>

Le SNUEP Orléans-Tours a reçu de la part du National, sur les quatre derniers exercices, la somme de **54 319,50 €**, soit + 2 894,97 €/an par rapport à la mandature précédente.

Elle correspond au reversement de la part académique des cotisations. Le reversement prend en compte le nombre d'adhérent-es, de stagiaires, de départements de l'académie ainsi que les stages organisés.

**Le SNUEP ne reçoit aucune subvention, ses ressources proviennent uniquement de la cotisation des adhérent-es.**

Les dépenses en frais de fonctionnement ont été sur la même période de **62 366,52 €**, soit + 7692,56 €/an par rapport à la mandature précédente.

Le solde est donc débiteur de **8047,02 €** mais le compte est encore approvisionné de **13 435 €**.

Le principal poste de dépenses est le remboursement des frais de déplacements et de réception : **30 735,25 €**, en hausse de 2420 €/an du fait d'un plus grand nombre de stages de formation et d'une activité accrue depuis l'automne 2022 liée à la réforme du LP. Mais c'est le poste publication qui a le plus augmenté. En effet, depuis septembre 2020, le SNUEP-FSU Orléans-Tours fait imprimer un bulletin papier à chaque rentrée scolaire pour informer plus efficacement tou-tes les PLP de l'académie.

Durant les 3 exercices, notre section s'est équipée de deux ordinateurs portables, ligne « immobilisation ».

Le poste « entretien et réparation » correspond à la part du SNUEP versée à la FSU 45 pour les frais de fonctionnement du local, siège de notre section académique.

Le poste « location » correspond à la part versée à la FSU 36 pour la location du local.



Cher·e collègue,

**Le SNUEP, syndicat de la FSU, va tenir du 25 au 29 mars 2024 son 8<sup>e</sup> Congrès National à Limoges.**

Pour le préparer, la section d'Orléans-Tours tiendra son **Congrès Académique** les **jeudi 18 et vendredi 19 janvier 2024 de 9h30 à 17h30 à la FSU 37 de St-Avertin.**

Nous pensons qu'il n'est pas superflu (*sachant que nous n'avons qu'un congrès tous les trois ou quatre ans*) de prendre deux journées sur ton travail ou sur ton temps personnel pour apporter ta pierre à la construction et à l'amélioration d'un outil syndical plus que jamais indispensable.

**Que tu sois vacataire, contractuel·le, stagiaire ou titulaire, ce congrès académique te concerne.** Il est ouvert à tous les syndiqué·es à jour de leur cotisation à la date du congrès **et nous serions heureux de t'y accueillir afin de débattre des orientations du syndicat, d'élaborer les mandats pour les trois prochaines années, d'élire les instances académiques et les délégué·es qui te représenteront au congrès national.**

Tu n'as pas à justifier ton appartenance syndicale pour la demande d'autorisation d'absence.

La participation au congrès **est de droit pour tous les personnels.** Il ouvre droit à congé. Il ne peut pas t'être refusé si tu déposes ta demande de congé, accompagnée de la convocation ci-dessous à ton chef d'établissement, au moins **3 jours avant la date prévue.**

**MARCHE À SUIVRE POUR OBTENIR LE CONGÉ**

Tu dois remettre au secrétariat de ton établissement le formulaire, prérempli, pour une demande d'absence pour raison syndicale. (*accessible en suivant le lien ou en scannant le QR code*)

[https://orleans.snuep.fr/wp-content/uploads/2023/12/Exercice-du-droit-syndical\\_2022\\_Formulaire-vierge.pdf](https://orleans.snuep.fr/wp-content/uploads/2023/12/Exercice-du-droit-syndical_2022_Formulaire-vierge.pdf)

Tu dois joindre à cette demande la convocation ci-jointe complétée.

Nous comptons sur ta présence. Nous prévenir en cas de problème.



LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

CONVOCATION

La Chapelle Montmartin, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

**Objet :** Congrès académique

M..... (1)

..... (2)

**À compléter :**

(1) Nom, prénom

(2) Nom établissement, ville

Cher(e) Collègue,

Le congrès académique du SNUEP-FSU aura lieu :

**Le jeudi 18 et le vendredi 19 janvier 2024 de 9h30 à 17h30**

**FSU 37 à St-Avertin**

Votre présence à ce congrès est indispensable.

Marylise Beau, Patrick Bernard, co-secrétaires académiques



*La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence prévue au titre de l'article 13 de la Loi n° 84-16 du 11/01/84 et du décret n° 82-447 du 28/05/82 modifié par le décret n°2012-224 du 16/02/12. Elle doit être déposée 3 jours avant la date de l'absence.*

### STRUCTURE ACADÉMIQUE

#### Article 5 : Bureau Académique (BA)

[...] Il est chargé en tant qu'instance délibérative et décisionnelle de : [...]

- établir la meilleure stratégie en vue du développement du syndicat (stages, dossiers, ~~HIS~~ RIS...) [...]

#### Article 7 : Secrétariat (SA)

En liaison avec le bureau académique, le Secrétariat Académique (SA) est chargé : [...]

- de proposer des candidatures pour les différentes instances à pourvoir (CAPA, ~~CTA~~ CSAA, CCP, ~~CHSCT~~ FS-SSCT...) [...]

## CALENDRIERS mutations et stages

### MUTATIONS - phase inter-académique 2024 - calendrier

**Du 4 décembre 2023 au 15 janvier 2024** : calcul des barèmes par la DPE

**Du 16 au 30 janvier 2024** :

- \* affichage des barèmes sur SIAM.
- \* contestation possible des barèmes auprès du rectorat (en utilisant la fiche dialogue).

**Faites-vous accompagner par le SNUEP-FSU : 06 52 28 85 28**

**31 janvier 2024** : verrouillage des barèmes et remontée au ministère.

**9 février 2024** : limite des demandes tardives.

**6 mars 2024** : Communication des résultats.

Présentation des recours dans les 2 mois qui suivent la notification de l'affectation.

### MUTATIONS - phase intra-académique 2024

La saisie des vœux se fera dans la foulée des résultats inter-académiques au cours du mois de mars 2024.

Le SNUEP-FSU accueillera les entrants dans l'académie et accompagnera les participant-es.

**Contactez- nous pour être conseillé-e !**

### STAGE DROITS et OBLIGATIONS

Pour vous accompagner face au déferlement d'informations et d'injonctions contradictoires, pour vous aider à mieux vous défendre et à savoir dire STOP face à la surcharge de travail, l'équipe académique multiplie ses stages de formation au plus près de vous : les deux premiers se sont déroulé **le 7 novembre à Luisant** (lycée Silvia Monfort) et **le 9 novembre à Tours** (lycée Victor Laloux). Deux autres sessions sont déjà programmées, **le 1<sup>er</sup> février à Dreux** (lycée Gilbert Courtois) et **le 8 février à Châteauroux** (lycée Blaise Pascal).

